



Ifremer

Objet :
Station intercommunale sur Ars en
Ré et Saint-Clément des Baleines
Vos références :
L-AvisIFREMER-ML-4MAI2009
Nos références :
LER/PC10-4362/GT/JT

DDTM/SEL

17009 La Rochelle Cédex

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

L'Houmeau, le 04 février 2010

Dossier suivi par : *Gérard Thomas*

Le dossier présenté concerne la création d'un exutoire en mer pour la station intercommunale d'Ars en Ré et Saint-Clément des Baleines.

Actuellement, à l'issue de leur traitement, les eaux de cette station sont, soit refoulées vers une réserve de 45000 m3 à des fins d'irrigation, soit dirigées vers des lagunes d'infiltration. Le dossier laisse apparaître que les capacités d'infiltration des lagunes ne sont plus suffisantes pour absorber les volumes traités, et que les possibilités de stockage en réserve ne peuvent plus compenser ce déficit. Une solution de rejet en mer est donc recherchée à certains moments de l'année (période hivernale).

La création d'un nouveau rejet en mer nous apparaît devoir être examiné avec prudence. Toute solution permettant de limiter au maximum le rejet ou de minimiser son impact devrait être recherchée. Dans le cas présent, bien que la capacité d'infiltration des lagunes de la station semble désormais dépassée, la recherche d'une solution visant à prolonger l'épuration de l'effluent (lagunage de finition notamment) serait utile.

Le choix du site de rejet doit également être examiné avec attention. Dans le cas présent, il ne semble pas que plusieurs options aient été examinées, notamment celle d'un rejet à proximité de la station. La solution proposée consiste à diriger l'effluent en surplus via un fossé pluvial vers la Conche des Baleines où la courantologie est présumée favorable.

A notre sens, cette hypothèse mériterait d'être confirmée par modélisation du rejet. Il n'est en effet pas exclu que selon certaines conditions de vents et de marées, l'effluent puisse être rabattu vers la côte.

Ces questions devraient être examinées de façon plus approfondies, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de la Directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, et particulièrement l'établissement de leur profil selon l'annexe 3 de cette directive.

Jean Prou
Chef de Station
Ifremer L'Houmeau

PJ : Dossier en retour